



Joëlle Delille Venco

Formatrice et Praticienne

Energétique Traditionnelle Chinoise



INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Liste des différents types d'handicap / Moyens mis en place pour suivre la formation**
- **Handicap mental**

Lorsque l'aide consiste en un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne (installation, aide aux gestes d'hygiène, etc.) ou pour certains troubles ayant une incidence sur la communication ou la relation à autrui, l'accompagnement par l'accompagnant de l'élève en situation de handicap ou le professionnel qui suit habituellement l'élève peut être privilégié.

- **Handicap auditif**

Conformément à l'article L. 112-3 du Code de l'éducation, il est fait appel, si besoin est, à la participation d'enseignants spécialisés pratiquant l'un des modes de communication familiaux au candidat : langue française avec appui de la lecture labiale, langue des signes française (LSF), langue française parlée complétée (LfPC), etc. Il peut également être fait appel à un interprète en langue des signes française ou à un codeur de langue française parlée complétée.

D'autre part l'élève sera toujours placé dans une position favorable à la lecture labiale ou à toute autre modalité visuelle.

- **Handicap visuel**

Adaptation des supports de cours pour qu'ils puissent être imprimés en caractères plus gros ou en braille par l'élève.

Ce dernier peut accéder au cours avec une tierce personne afin d'avoir un détail précis de toutes les actions.

- **Handicap moteur**

Le local de formation est accessible PMR.

Il y a aussi possibilité d'effectuer la formation sur le lieu de travail de l'élève.

- **Handicap Psychique**

Les heures de formation peuvent être dispatchées sur 3 jours au lieu de 2 afin de faciliter les conditions d'apprentissage.

- **Les troubles dys**

Si besoin, l'élève peut venir assister à la formation avec un assistant. La mission de l'assistant doit être bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves de

Joëlle Delille Venco
Bat B, 4 place Patricia Tranchand - 13800 ISTRES

Téléphone : (+33) 06 01 59 16 62
Site internet : www.joelledv-energie.com Email : joelledv59@gmail.com



Joëlle Delille Venco

Formatrice et Praticienne

Energétique Traditionnelle Chinoise



l'autorité compétente. Elle est élaborée en étroite collaboration avec un médecin de l'éducation nationale. L'assistance comprend une part d'autonomie de la part de l'assistant. Son rôle consiste à : reformuler une consigne ; décrire une représentation iconographique ; séquencer une consigne complexe ; expliciter un sens second ou métaphorique ; séquencer le temps ; recentrer le candidat ; gérer les doubles tâches et l'impulsivité. La mission de reformulation ne permet en aucun cas à l'assistant de se substituer au candidat

Les élèves avec des troubles du langage oral (dysphasie, bégaiement, etc.) peuvent utiliser la communication écrite manuelle ou numérique durant la formation.

Les journées de formation seront plus longue d'1h afin de laisser le temps à l'élève d'aller à son rythme.

○ Polyhandicap

Les élèves empêchés d'écrire peuvent être assistés d'un secrétaire, d'une personne qui écrit sous leur dictée ou qui lit pour leur compte. Le secrétariat est une mission qui exclut toute initiative personnelle du secrétaire. Son rôle se limite à : • l'énoncé oral du sujet ou de la consigne écrite, dans le respect de sa littéralité, sans commentaire ni explications complémentaires ; • la transcription par écrit, sous la dictée du candidat, du travail produit par le candidat, sans correction de la syntaxe ou de la grammaire, sans modification du choix lexical de l'élève. Il peut être demandé au secrétaire de se placer en face du candidat et de faire un effort particulier d'articulation le cas échéant. Toute autre forme d'intervention relève de l'assistance, dont la nature et l'objet doivent alors être expressément définis et autorisés dans la décision d'aménagements.

Vous pouvez consulter le site suivant (Extrait ci-dessous) :

<https://www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/lagefiph-travaille-avec-les-acteurs-de-lemploi-et-de-la-formation>

« L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

L'Agefiph n'agit pas seule. L'efficacité de notre action repose sur des partenariats forts, déployés sur l'ensemble du territoire. Un partenariat national avec tous les acteurs institutionnels et associatifs du secteur Au niveau national, une convention multipartite associe l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'emploi des personnes handicapées :

- L'Etat;
- Pôle emploi;
- L'Agefiph;
- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP);

Joëlle Delille Venco
Bat B, 4 place Patricia Tranchand – 13800 ISTRES

Téléphone : (+33) 06 01 59 16 62
Site internet : www.joelledv-energie.com Email : joelledv59@gmail.com



Joëlle Delille Venco

Formatrice et Praticienne

Energétique Traditionnelle Chinoise



- La Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA);
- La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS);
- La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA);
- L'Association des Régions de France (ARF).

Cette convention définit les priorités pour élaborer et mettre en œuvre la politique d'emploi des personnes handicapées. Vous pouvez télécharger la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020) sur le site du ministère du Travail.

En juin 2017, nous avons renouvelé une convention de collaboration avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2017-2019.

Cette convention, a pour objectifs de :

- Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap pour mieux accompagner les transitions professionnelles et faciliter leur insertion dans le milieu ordinaire du travail ;
- Poursuivre les évolutions en faveur d'une offre plus accessible et lisible pour les bénéficiaires ;
- Répondre aux défis d'une société plus inclusive en poursuivant notamment l'engagement sur les terrains de la prospective, de l'innovation et de l'expérimentation ;
- Renforcer l'impact de cette coopération par un maillage complémentaire des échelons national et régional dans la mise en œuvre des actions engagées ;
- Identifier les principes d'intervention garants d'une gestion toujours plus efficiente.

Cap emploi, des missions au service de l'emploi des personnes handicapées Les Cap emploi sont pilotés par l'État, l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle emploi et ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Personnes handicapées en recherche d'emploi ou en activité Avec le soutien du conseiller Cap emploi, vous mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre projet professionnel.

- Faciliter la recherche d'emploi : identifier ses compétences, rédiger un CV et une lettre de motivations, sélectionner des offres, entrer en relation avec l'employeur, intégrer l'entreprise, identifier les moyens de compensation pour adapter la situation de travail ...

Joëlle Delille Venco
Bat B, 4 place Patricia Tranchand - 13800 ISTRES

Téléphone : (+33) 06 01 59 16 62
Site internet : www.joelledv-energie.com Email : joelledv59@gmail.com



Joëlle Delille Venco

Formatrice et Praticienne

Energétique Traditionnelle Chinoise



- Bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP) issu de la loi du 5 mars 2014.
- Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité en tenant compte de votre état de santé : recherche et mise en œuvre d'une solution pour conserver son emploi en lien avec le médecin du travail et l'employeur ou envisager une reconversion professionnelle.
- Bénéficier, sous conditions, des prestations et aides financières de l'Agefiph et du Fiphfp en lien avec le handicap en complément des dispositifs emploi, formation, santé au travail ouverts à tous. Employeurs privés et publics Le conseiller Cap emploi vous accompagne pour recruter et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap.
- Recruter une personne en situation de handicap : analyse du poste (compétences et contraintes associées), proposition de candidats, évaluation des besoins d'adaptation de la situation de travail et intégration du collaborateur.
- Maintenir dans l'emploi un collaborateur dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : recherche et mise en œuvre d'une solution en lien avec le médecin du travail.
- Bénéficier, sous conditions, des prestations et aides financières de l'Agefiph et du Fiphfp en lien avec le handicap et en complément des dispositifs emploi/formation/santé au travail ouverts à tous.

Un réseau de partenaires spécialistes du handicap Chaque situation est différente. Pour accompagner un projet professionnel tout en tenant compte de la situation de santé, l'Agefiph a développé des prestations d'appuis spécifiques (PAS). Certaines situations réclament une expertise particulière. Nous travaillons avec des prestataires compétents : experts en aménagement des situations de travail, experts en création d'entreprise, spécialistes de certains handicaps (moteur, visuel, auditif, mental et psychique), experts en formation professionnelle... Ces prestations sont mobilisables par la personne, appuyée par le conseiller Cap emploi ou Pôle emploi. »

Joëlle Delille Venco
Bat B, 4 place Patricia Tranchand - 13800 ISTRES

Téléphone : (+33) 06 01 59 16 62
Site internet : www.joelledv-energie.com Email : joelledv59@gmail.com